

# **Je veux déposer une plainte ou adresser une situation problématique que j'ai vécu au sein du département de psychologie**

## **Que faire?**

Au cours des derniers mois, plusieurs étudiant·e·s ont contacté l'AGEPSY-CS pour recevoir de l'assistance concernant le dépôt de plaintes pour des raisons variées. Quelques exemples de situations problématiques potentielles : le témoignage de propos discriminatoires de la part d'un·e professeur·e (dirigé vers vous ou non), le harcèlement sexuel/psychologique, une relation conflictuelle/problématique avec sa direction de recherche, des évaluations inadéquates dans un cours, etc. Ce court document a donc été conçu afin de vous soutenir dans vos démarches lorsque vous vivez une situation problématique au sein du département de psychologie de l'UQÀM.

**Lorsque vous êtes victime, informée ou témoin d'une situation relative à du harcèlement, du sexisme ou de la violence à caractère sexuel**, vous pouvez contacter le BIPH (Bureau d'Intervention et de Prévention en matière de Harcèlement) au 514-987-3000 poste 0886 ou à [harclement@uqam.ca](mailto:harclement@uqam.ca) pour demander une consultation confidentielle. Cette consultation ne vous engage à rien, vous pouvez simplement aller poser vos questions et vous informer des recours qui s'offrent à vous. Si vous le jugez opportun, vous pouvez porter plainte en vertu de la Politique no.16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuelle ou porter plainte en vertu de la Politique no. 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement. Pour avoir plus d'informations sur le BIPH, sur les politiques 16 et 42, sur la recevabilité d'une plainte et sur le processus suite au dépôt d'une plainte, vous pouvez consulter le site du BIPH : <https://harclement.uqam.ca>. Si le BIPH juge que votre plainte est irrecevable et que vous n'êtes pas d'accord avec leur décision, vous pouvez vous tourner vers la Protectrice universitaire (voir la section suivante).

**Lorsque vous estimatez avoir été lésé par les mécanismes administratifs de l'Université ou victime de toute forme d'injustice**, vous pouvez contacter la protectrice universitaire (l'ombudsman) Dominique Demers au 514-987-3151 ou à

[protectriceuniversitaire@uqam.ca](mailto:protectriceuniversitaire@uqam.ca) pour demander une consultation confidentielle. Cette consultation ne vous engage à rien, vous pouvez simplement aller poser vos questions et vous informer des recours qui s'offrent à vous. Pour déposer une plainte, les recours internes doivent préalablement être épuisés sans succès (voir la section suivante). Pour savoir quels éléments doit contenir une demande de consultation ou le dépôt d'une plainte ou simplement pour avoir plus d'informations sur le bureau de la Protectrice universitaire, vous pouvez cliquer sur ce lien : <https://protectriceuniversitaire.uqam.ca>.

**Si vous vivez une situation problématique avec un·e professeur·e au département de psychologie**, que ce soit avec votre direction ou avec un professeur·e d'un cours que vous suivez, vous devez tout d'abord contacter la direction de programme, Ghassan El-Baalbaki au 515-987-4804 ou à [el-baalbaki.ghassan@uqam.ca](mailto:el-baalbaki.ghassan@uqam.ca). Si votre situation n'est pas adressée comme vous le souhaitez, vous pouvez contacter la doyenne de la faculté des sciences humaines, Josée S. Lafond, au 514-987-3000 poste 0431 ou à [lafond.josee\\_s@uqam.ca](mailto:lafond.josee_s@uqam.ca). Celle-ci pourra regarder avec vous la possibilité de contacter le département ou de contacter directement le·a professeur·e concerné·e.